

NOTE SYNTHETIQUE SUR LES BUDGETS PRIMITIFS 2021 DE LA COMMUNE DE LIEVIN

1/ LES PRIORITES ET ORIENTATIONS DANS LE CADRE DE LA PREPARATION DES BUDGETS 2021:

Le Débat d'Orientation Budgétaire de mars dernier a permis de dresser un état des lieux des finances de la commune au 31 décembre 2020.

De celui-ci sont ressortis les principaux éléments financiers suivants:

- Des niveaux d'épargne brute et nette largement positifs et en nette progression ;
- Un endettement une nouvelle fois en baisse grâce à un recours à l'emprunt limité ;
- Une capacité à se désendetter très courte et qui a de nouveau diminué ;
- Une capacité à investir importante, et principalement assurée par des ressources propres et de l'autofinancement ;
- Un excédent à la clôture de l'exercice qui progresse et qui contribuera au financement des investissements de l'exercice suivant.

Au niveau budgétaire, ce rapport a souligné la nécessité de poursuivre notre effort de maîtrise de l'évolution des charges de gestion, car parallèlement les recettes de fonctionnement devraient évoluer faiblement. En effet, le budget prévoit une légère progression des recettes fiscales et des dotations, mais les recettes issues des activités des services sont à la baisse, la faute à la pandémie de COVID-19. Il est important de réussir à accroître la différence entre recettes de gestion et dépenses de gestion afin d'autofinancer nos dépenses d'investissement au maximum. Ce budget d'investissement est ambitieux, avec une enveloppe prévisionnelle de 23,3 M €.

Le budget de l'année à venir est donc marqué par une double ambition malgré l'impact de la crise sanitaire liée au Covid-19:

- Premièrement une ambition en matière d'investissement :
Outre les investissements au service de la vie quotidienne des habitants, la Commune s'est engagée dans des programmes d'investissement lourds, pluriannuels, et qui vont se poursuivre dans les années à venir pour apporter toujours plus de qualité au service public rendu. La Commune va mettre en œuvre sa politique d'investissement, qu'elle veut très ambitieuse sur la période 2020 – 2025, en essayant de combler les retards subis sur 2020 en

raison de la crise sanitaire.

- Deuxièmement de maintenir une santé financière saine pour ne pas faire peser sur les Liévois et Liévoises les contraintes budgétaires qui s'imposent ces dernières années aux collectivités locales, et que la situation actuelle ne facilite pas.

L'obligation d'équilibrer le budget s'impose aux collectivités locales, et pour y parvenir, l'alternative est relativement simple : soit augmenter les recettes, soit diminuer ou tout au moins maîtriser l'évolution des dépenses.

En l'absence de dynamisme des recettes, il est donc nécessaire d'agir sur le niveau des dépenses, principalement les dépenses de gestion, et c'est à ce titre que les dépenses de personnels n'évoluent que de 1 % et que les charges de fonctionnement courant restent stables à périmètre constant. Ce dernier point est important car une nouvelle politique est mise en place en 2021 : la démocratie participative, et celle-ci va nécessiter un budget supplémentaire, qui sera autant que faire se peut, compensé par une diminution sur d'autres postes de dépenses comme les charges financières ou les amortissements.

2/ BUDGET PRIMITIF CONSOLIDE 2021 DE LA VILLE DE LIEVIN :

Le Budget Primitif consolidé (tous budgets confondus) de la Commune s'élève à 113,55 millions d'euros. Il est en baisse de 1,1 % par rapport à celui de l'exercice précédent.

Ce budget comporte deux sections :

- Une section de fonctionnement :

Elle retrace les opérations courantes.

Pour les dépenses, il s'agit de toutes celles nécessaires au fonctionnement de la collectivité (salaires et charges de personnel de la Commune, des prestations de services extérieurs comme les charges d'entretien, les autres charges de gestion courante, les intérêts de la dette notamment, ou encore les dotations aux amortissements et aux provisions).

Pour les recettes, il s'agit principalement des prestations de services, des droits d'entrée, des dotations de l'Etat, des impôts et taxes, et éventuellement des reprises sur provisions et amortissements.

- Une section d'investissement :

Elle enregistre les opérations qui accroissent ou diminuent le capital (ou patrimoine) de la collectivité.

En dépenses, on y retrouve notamment le remboursement du capital de la dette, les dépenses d'équipement de la collectivité (acquisitions de biens immobiliers et mobiliers pour une certaine valeur, travaux de constructions).

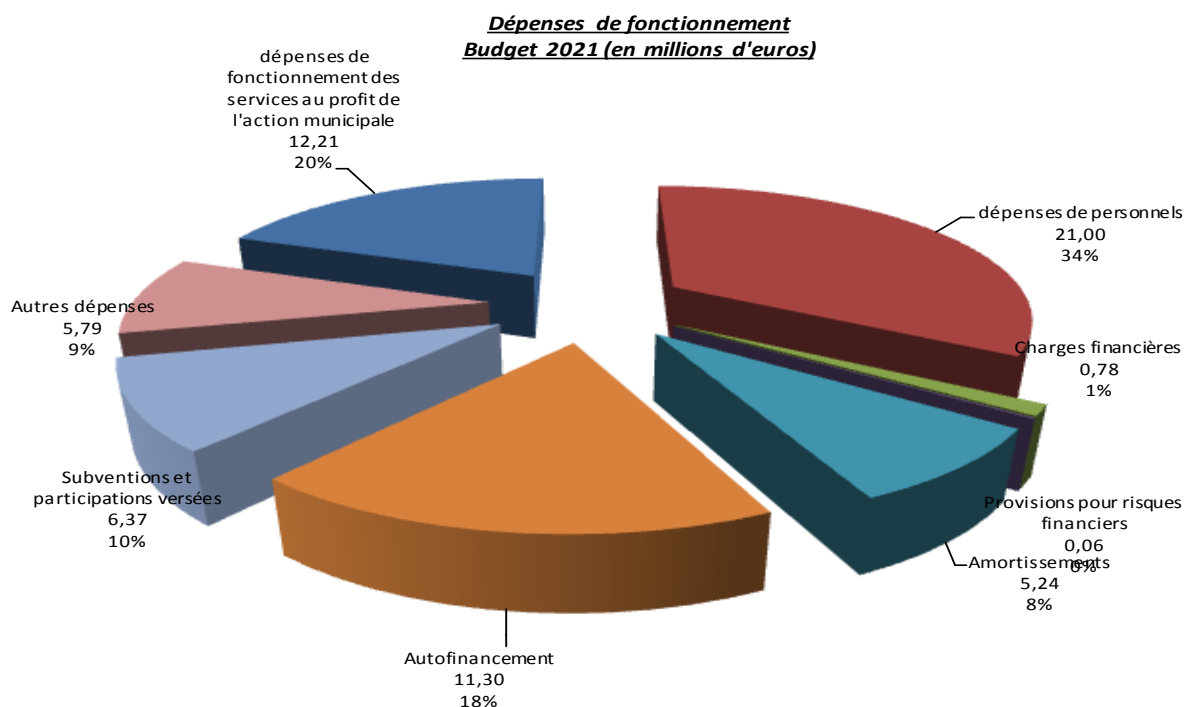
Pour les recettes d'investissement il s'agit notamment des emprunts, des dotations et subventions de l'Etat. On y trouve également une recette d'un genre particulier, l'autofinancement, qui correspond en réalité au solde excédentaire de la section de fonctionnement, affecté au financement des investissements.

La présentation ci-dessous reprend essentiellement le Budget Consolidé de la Collectivité, c'est-à-dire les chiffres relatifs à l'ensemble des budgets.

2.1/ Le budget de fonctionnement consolidé de la Commune pour 2021:

Par données « consolidées », il faut comprendre le regroupement des données chiffrées de l'ensemble des budgets de la Commune.

↳ Les dépenses de fonctionnement du budget 2021 se présentent de la manière suivante :



Une section des dépenses de fonctionnement dont les caractéristiques sont les suivantes :

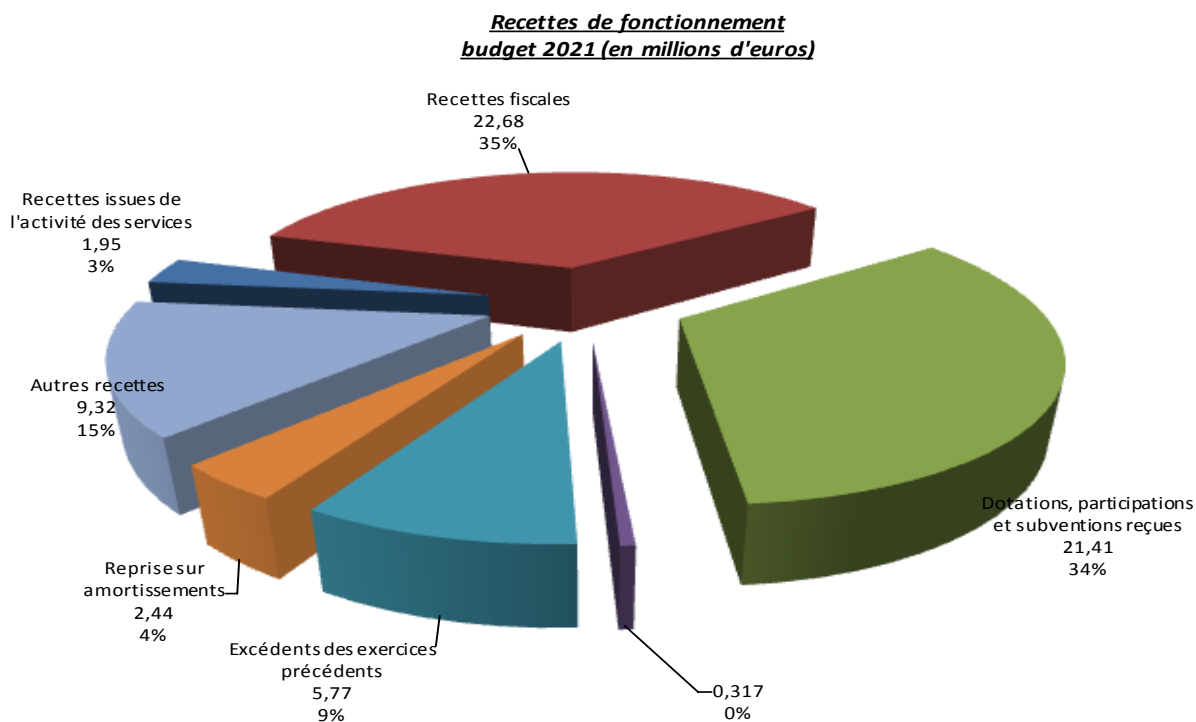
- les dépenses de fonctionnement courant de chaque service sont stables. La hausse constatée sur ce poste de dépenses correspond à l'augmentation du coût de l'énergie principalement et l'inflation.
- les dépenses de personnel sont en hausse très mesurée (+ 1 %), là encore en parfaite concordance avec les orientations souhaitées en matière d'économie.
- la subvention versée au CCAS pour contribuer à son fonctionnement est maintenue au même montant. Il en est de même pour la participation versée au Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement et le Développement de la Vallée de la Souchez, dont la Commune de LIEVIN est membre.

Le tissu associatif sera également aidé, comme chaque année, et il n'est pas question de réduire cette aide financière qui est donc reconduite dans les mêmes proportions.

Une enveloppe budgétaire supplémentaire de 100 K € est prévue pour la nouvelle politique de démocratie participative évoquée précédemment.

- la dette de la Commune continue de baisser, de fait le budget des charges financières qui comprend essentiellement le remboursement des intérêts, est une nouvelle fois en baisse en 2021.
- l'autofinancement de la Commune au profit de ses investissements va significativement augmenter, de l'ordre de +14,5%, permettant de contribuer au financement d'une ambitieuse enveloppe d'investissement.

↳ Les recettes de fonctionnement du budget 2021 se présentent de la manière suivante :



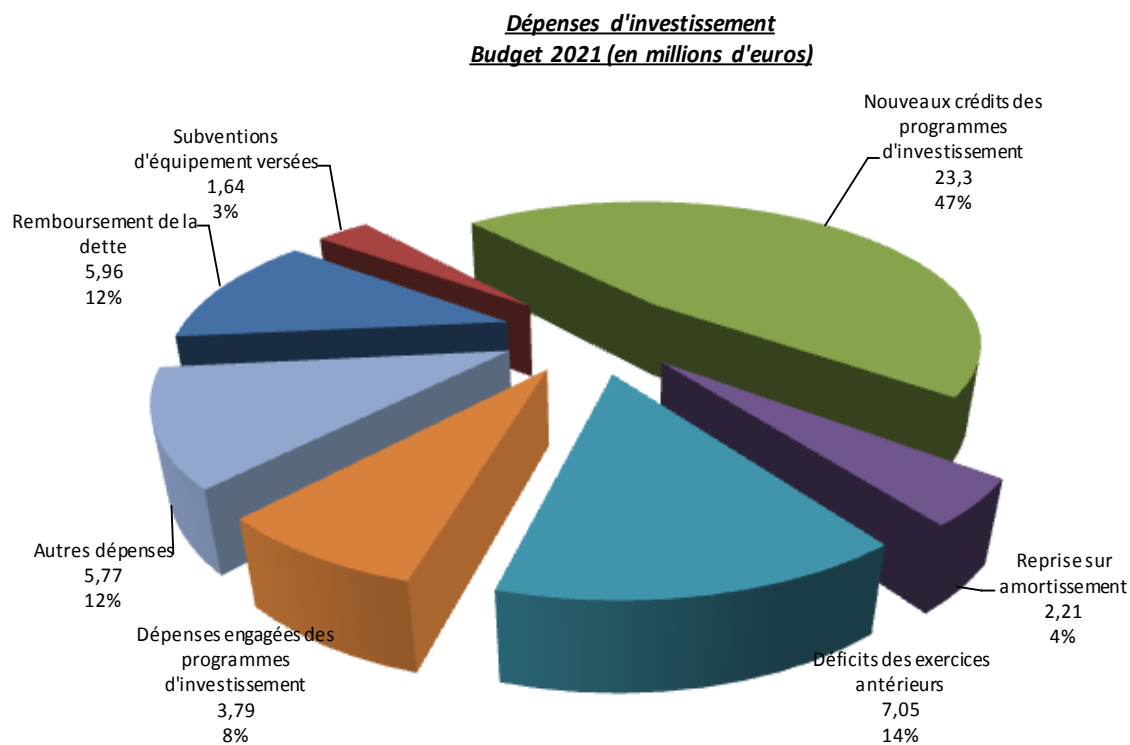
Une section des recettes de fonctionnement dont les caractéristiques sont les suivantes :

- des recettes fiscales qui représentent 35,5 % de nos recettes. Il n'y aura pas de hausse d'impôt conformément aux engagements de la municipalité.
- des dotations, participations de l'Etat, ainsi que des subventions du Département, de la Région ou encore de notre intercommunalité, qui constitueront comme chaque année une part importante de nos recettes de fonctionnement. La préparation du budget s'est appuyée sur une progression de 1 % des dotations de l'Etat ;
- l'activité des services, entrées, tickets cantines, etc.... va représenter 3 % de nos recettes et est en baisse par rapport à l'exercice précédent. La baisse de cette recette est directement liée à la crise sanitaire.
- l'excédent reporté des exercices précédents est en hausse et représente pour 2021, 8,6 % de nos recettes.

2.2/ Le budget d'investissement consolidé de la Commune pour 2021:

Par données « consolidées », il faut comprendre le regroupement des données chiffrées de l'ensemble des budgets de la Commune.

↳ Les dépenses d'investissement du budget 2021 se présentent de la manière suivante :



La section d'investissement du budget de la Commune pour 2021 regroupe :

- le remboursement de la dette en capital une nouvelle fois en baisse ;
- une enveloppe d'investissement ambitieuse, en hausse par rapport à l'exercice précédent (le détail des investissements prévus est repris ci-dessous) et qui s'élève à 23,3 millions d'euros ;
- le déficit d'investissement des années précédentes qui est reporté en 2021 et qu'il faut financer.
- les dépenses engagées sur l'exercice précédent pour nos investissements, dont les échéances de paiement seront à régler en 2021, et qui s'élèvent à 3,79 millions d'euros.

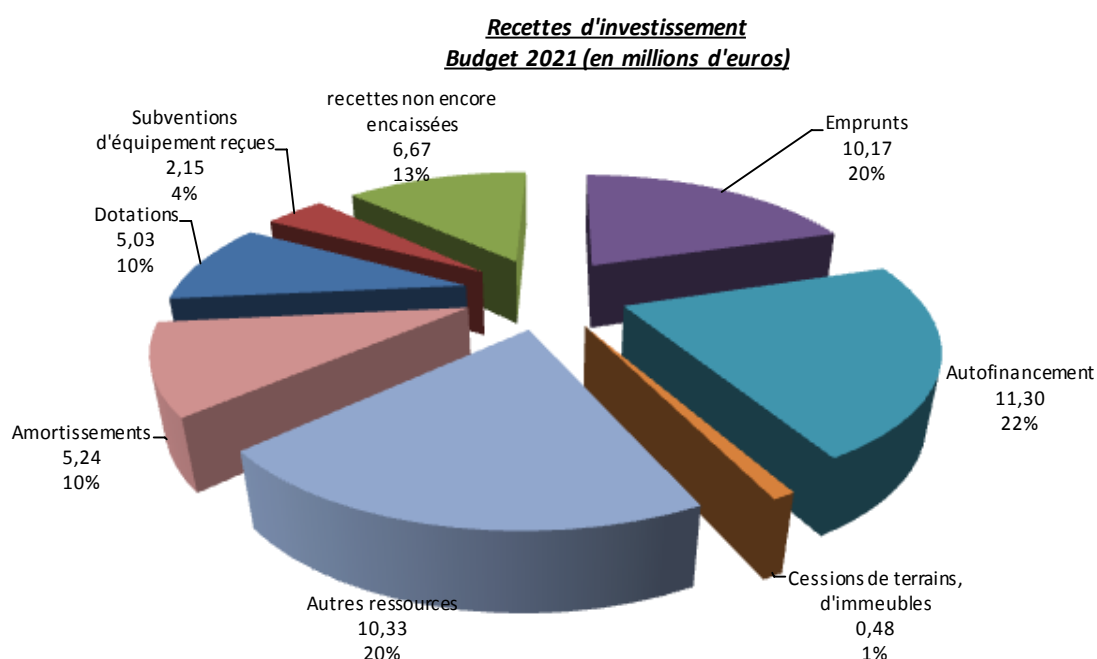
Ci-dessous figure le détail des investissements prévus en 2021 :

<i>Projets / Programmes</i>	<i>Budget 2021</i>
<i>Entretien des bâtiments scolaires</i>	<i>412,3 K €</i>
<i>Rénovation du Groupe Scolaire Lamendin La Fontaine</i>	<i>1,19 M €</i>
<i>Démolition reconstruction du Groupe Scolaire Jaurès</i>	<i>104 K €</i>
<i>Construction d'une cuisine centrale</i>	<i>2,07 M €</i>
<i>Sécurisation des abords des écoles</i>	<i>400 K €</i>
<i>Restructuration de l'école des Petits Bois</i>	<i>231 K €</i>
<i>Renouvellement du mobilier des écoles</i>	<i>310 K €</i>
<i>Entretien des équipements et bâtiments sportifs</i>	<i>200 K €</i>
<i>Entretien des bâtiments culturels et de jeunesse</i>	<i>177,5 K €</i>
<i>Restructuration des vestiaires Lelong Voisin</i>	<i>786,7 K €</i>
<i>Extension Nauticaa</i>	<i>1,6 M €</i>
<i>Création d'aires de jeux</i>	<i>265 K €</i>
<i>Aménagement du secteur Jaurès</i>	<i>1,9 M €</i>
<i>Rénovation de la Salle de l'Espérance</i>	<i>163 K €</i>
<i>ANRU2</i>	<i>100 K €</i>
<i>Aménagement urbain du RD58</i>	<i>720,5 K €</i>
<i>Politique foncière</i>	<i>2,5 M €</i>
<i>Rénovation des cités minières</i>	
<i>Cité du 2/5</i>	<i>512 K €</i>
<i>Cité des Genettes</i>	<i>2,05 M €</i>

<i>Cité Riaumont</i>	<i>100 K €</i>
<i>Cité des Petits Bois</i>	<i>100 K €</i>
<i>Traitement des abords rue Jules Ferry</i>	<i>750 K €</i>
<i>Enfouissement des réseaux Cités Schweitzer et Kennedy</i>	<i>750 K €</i>
<i>Rénovation des Grands Bureaux</i>	<i>650 K €</i>
<i>Aménagement piste cyclable aux abords du Collège Descartes</i>	<i>70 K €</i>
<i>Réalisation du parking du Louvre-Lens</i>	<i>305 K €</i>
<i>Programme annuel de voiries</i>	<i>800 K €</i>
<i>Espaces publics</i>	<i>700 K €</i>
<i>Entretien des bâtiments administratifs</i>	<i>98 K €</i>
<i>Entretien des bâtiments culturels</i>	<i>13,2 K €</i>
<i>Mise en conformité des bâtiments (AD'AP)</i>	<i>500 K €</i>
<i>Rénovation du Chalet Brand</i>	<i>200 K €</i>
<i>Rénovation de l'église St Martin</i>	<i>271 K €</i>
<i>Mise en sécurité de l'église du 3</i>	<i>200 K €</i>
<i>Rénovation du Chevalement de la Fosse 1</i>	<i>80 K €</i>
<i>Etudes Eclairage public</i>	<i>65 K €</i>
<i>Plan de soutien à la rénovation des façades</i>	<i>20 K €</i>
<i>Démolitions</i>	<i>300 K €</i>
<i>Déploiement de la vidéoprotection</i>	<i>500 K €</i>
<i>Matériels, logiciels et équipements des services et des structures</i>	<i>1,1 M €</i>
<i>Autres investissements des budgets annexes</i>	<i>100 K €</i>
<i>TOTAL DES INVESTISSEMENTS 2021</i>	<i>23,3 M €</i>

Pour financer l'ensemble des dépenses d'investissement du budget, la Commune s'appuiera sur les recettes suivantes.

↳ Les recettes d'investissement du budget 2021 se présentent de la manière suivante :



Le financement des dépenses d'investissement sera assuré par :

- ↳ les subventions d'équipement perçues principalement de l'Etat, du Département, de la Région ou encore de notre Intercommunalité, ainsi que les dotations ;
- ↳ les recettes que la Commune n'a pas encore encaissé, mais pour lesquelles elle dispose d'une notification de versement (6,67 millions d'euros);
- ↳ des cessions principalement immobilières ;
- ↳ l'amortissement des biens qui permettent de renouveler les équipements vétustes et qui représente une ressource non négligeable de 5,24 millions d'euros;
- ↳ l'autofinancement qui est en progression et qui contribue fortement à la hausse des investissements prévus pour 2021, il représente 11,3 millions d'euros ;
- ↳ le recours à de nouveaux emprunts pour un montant de 8,9 millions d'euros, eu égard aux volume d'investissement envisagé pour l'exercice.

4/ LES PRINCIPAUX ELEMENTS FINANCIERS POUR 2021:

La Ville a élaboré un budget volontariste et ambitieux par le volume d'investissement qu'elle entend réaliser. L'enveloppe avoisine ainsi les 23,3 millions d'euros tous budgets confondus.

En fonctionnement en revanche la Commune a pour objectif en 2021 de poursuivre les efforts menés ces dernières années pour freiner l'évolution de ses dépenses, voire même les réduire, dans le

but de pérenniser une situation financière stable et permettre un autofinancement maximum de l'investissement.

SYNTHESE :

Le Budget Primitif 2021 est un budget à la fois maîtrisé, notamment en fonctionnement, et ambitieux sur la partie investissement. Les projets proposés reflètent les engagements du programme municipal, tout en fournissant l'effort nécessaire à la préservation d'une situation financière solide et pérenne dans un contexte particulièrement délicat avec la crise sanitaire du COVID-19.